

Rôle de la séance publique du 30/07/2024 à 14h00

Présidente : Madame BRISSON

Greffier : Monsieur MARQUIS

01) N° 2402074 **RAPPORTEURE : Mme BRISSON**

Demandeur M. H Yvan

Me DELILAJ

Défendeur PREFECTURE DU FINISTERE

M. Yvan H demande à la cour :

1°) de prononcer le sursis à exécution du jugement nos 2402580 - 2402776 du 22 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2024 portant obligation de quitter le territoire sans délai, fixant le pays de destination et lui interdisant retour sur le territoire français pour une durée de 2 ans ;

2°) de mettre à la charge de l'État le versement à Me DELILAJ de la somme de 2 000 euros au titre des dispositions de l'article 37 de la loi du 10 juillet 1991.